



## Fiche de sécurité Marches

Votre équipement de marche est en conformité avec la Charte du marcheur de l'AVF Pays-de-Paimpol.

Vous respectez les règles de sécurité détaillées dans cette même charte.

C'est parfait ! Mais l'accident n'arrive pas qu'aux autres... ! Avez-vous pensé qu'en cas d'accident, vos collègues de marche n'auront pas forcément tous les éléments vous concernant pour communiquer rapidement avec les secours ?

Pour cela, nous vous demandons de remplir le document suivant **que vous découperez et garderez précieusement dans votre portefeuille ou votre sac à dos.**

<b>Fiche Sécurité Randos AVF PAYS DE PAIMPOL</b>	
Nom : .....	
Prénom : .....	Adresse : .....
.....	
<b>Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir :</b>	
1 : .....	
Fixe : .....	Mobile : .....
2 : .....	
Fixe : .....	Mobile : .....
N° SS : .....	Mutuelle : .....
Groupe sanguin : .....	Coordonnées du médecin traitant : .....
Allergies éventuelles : .....	
Traitement en cours : .....	
Informations que vous jugez utile de préciser : .....	
.....	